



Frais de mutation pour la vente d'un garage

Par **rodine**, le **21/07/2014** à **18:04**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

le syndic me demande pour la vente d'un garage des frais de mutation de 429,07 pourriez vous me dire si cette somme n'est pas élevée ? je vous remercie

Par **aguesseau**, le **21/07/2014** à **19:52**

bjr,

c'est la somme pour l'établissement de l'état daté demandé par le notaire au syndic afin de savoir si vous avez des dettes vis à vis de la copropriété.

ce ne sont pas des frais de mutation au sens strict.

sans doute un peu élevé pour un garage, mais si vous n'êtes pas d'accord que faire, à ma connaissance son montant n'est pas réglementé.

cdt